

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 octobre 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. SAUVÉ—DISCOURS CONCERNANT
LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA
NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. On a posé des questions hier à la Chambre au sujet du discours que j'ai prononcé lundi à Banff à la Conférence nationale sur les modalités de l'unité. J'aimerais faire part aux députés de mes remarques exactes qui, d'après moi, ont été mal interprétées au cours de la période des questions hier. Voici les propos exacts que j'ai tenus à Banff:

Notre problème de planification concerne la synchronisation des mesures prises pour supprimer graduellement la production de charbon et d'acier dans la région métropolitaine de Sydney, pour encourager les nouvelles entreprises économiques dans la région du détroit de Canso, et pour effectuer des réformes structurelles dans les régions rurales de façon à favoriser le plus possible l'expansion économique de toute la région. A cette fin, il faut, entre autre, orienter l'excédent de la population rurale, les mineurs et les ouvriers métallurgistes déplacés, vers de nouveaux emplois dans la région de Canso. Pour atteindre cet objectif, il faudra coordonner les changements de structure de l'économie.

Ainsi que l'indiquent ces remarques, je parlais des problèmes généraux du développement économique en Nouvelle-Écosse et de notre recherche d'une solution. Je n'ai pas du tout mentionné la déclaration faite vendredi dernier par la DOSCO ni discuté de la situation qui en découle. J'ai esquissé la tâche des planificateurs de la Nouvelle-Écosse et les problèmes qu'ils devront aborder si l'on décidait d'un programme de développement. Je n'ai annoncé aucune décision du gouvernement.

Je suis ministre responsable du développement rural, et l'une de mes responsabilités est l'élaboration des plans de développement régional. Des discussions ont été amorcées au printemps de 1965 avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vue d'établir un tel plan dans l'Est de l'île et au Cap-Breton et des rapports préliminaires sur la région ont été soumis le 31 janvier 1967 au gouvernement du Canada et à celui de la Nouvelle-Écosse.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre pose sans aucun doute la question de privilège à propos de ce que j'ai demandé hier au cabinet. La confusion provient ici de la réponse donnée par le ministre de l'Industrie (M. Drury) à une question touchant les projets, qui est consignée à la page 3167 du hansasard. La voici:

Le projet de fermeture a été annoncé non pas comme une initiative du gouvernement, mais comme une initiative de la Dominion Steel and Coal Corporation. Le gouvernement n'élabore donc pas de projets...

Je répète «n'élabore donc pas de projets».

...pour la cessation de l'exploitation. Jusqu'ici, nous ne sommes pas en mesure de préciser de façon intelligente ce qu'il faut faire. Je me montrerais non seulement imprudent, mais encore stupide, sans doute, si j'essayais de dire au député que, présentement, nous tenons toutes les réponses du problème.

Le ministre des Forêts a posé la question de privilège au sujet de ses observations à Banff sur l'aciérie de Sydney, situation dont le gouvernement n'a été informé que jeudi dernier. J'ai précisément attiré votre attention, monsieur l'Orateur, aux paroles mêmes du ministre qui a dit:

Notre problème de planification concerne la synchronisation des mesures prises pour supprimer graduellement la production de charbon et d'acier dans la région métropolitaine de Sydney.

Je souligne l'expression «pour supprimer graduellement». Il n'y a pas à en douter; le ministre a cité ses propres mots tantôt, propos qu'a contredits hier à la Chambre le ministre de l'Industrie ainsi que d'autres ministres qui ont donné à entendre et dit publiquement qu'ils ont l'intention de faire l'impossible pour maintenir en existence l'exploitation de Sydney.

● (2.40 p.m.)

J'ai demandé hier au gouvernement si la déclaration faite à Banff par le ministre des Forêts et de l'Aménagement rural reflétait la politique du gouvernement. Cette question me préoccupe encore beaucoup, comme c'est le cas pour tous les députés sans doute, car les déclarations publiques faites à l'extérieur de la Chambre par plusieurs ministres ne concordent pas avec celle du ministre de l'Industrie ici. Par conséquent, si le ministre des Forêts et de l'Aménagement rural tient à poser la question de privilège, je lui conseille de s'adresser à son collègue du cabinet.